

DECRET N° 97-409 DU 20 AOUT 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA
Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim de
Monsieur Sévérin ADJOVI Ministre de la
Défense pour compter du 18 Août 1997

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

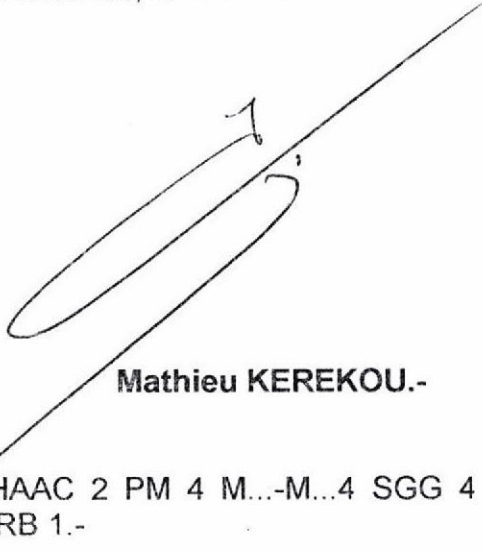
DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 18 Août 1997, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 AOUT 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :- PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M...-M...4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-